



CONTRAT ORVAMAP-Bignon  
Champignons de Paris  
Octobre 2018 à Octobre 2019

Entre

**Anne GRAGNIC**

et

Notre **AMAP** (*Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne*) respecte et développe les principes de la charte établie par l'Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs de notre AMAP sont entre autres de :

- Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine.
- Mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes.
- Permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.
- Faire le choix de la qualité nutritionnelle, organoleptique et négliger les conventions, les standards de la société de consommation (calibrage, couleurs, apparence...).
- Rapprocher, par l'entraide, la confiance, la participation, la pédagogie, le consommateur et le producteur.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre la productrice de champignons de couche Anne GRAGNIC et le mangeur, pour une campagne de **24 distributions**.

Les livraisons s'effectuent **les semaines paires** soit tous les 15 jours environ **du 31 octobre 2018 au 16 octobre 2019**.

Les engagements de la productrice :

- Je m'engage à fournir des champignons de Paris extra frais, cueillis à la main, cultivés (et certifiés) conformément aux normes de l'agriculture biologique.
- La champignonnière artisanale utilise une énergie renouvelable, le biogaz, pour favoriser la croissance du champignon à une température douce et constante dans de très bonnes conditions d'hygiène.
- Le substrat (compost à base de paille et de fumier animal) est certifié bio. Une fois le cycle terminé, il est recyclé comme engrais de 1<sup>er</sup> choix.
- Je me suis conformée à la réglementation relative à ma marchandise.

Les engagements du mangeur :

- En devenant partenaire j'accepte de partager les risques et les bénéfices.
- En établissant ce contrat, je deviens donc propriétaire des produits proposés.
- Deux mercredis par mois en moyenne, de 18h00 à 19h30, je viens retirer mon (mes) sachet(s).
- Quand je ne peux pas venir, je m'arrange avec quelqu'un qui puisse prendre ma commande et émarger à ma place. Les colis non retirés pourront être partagés entre les membres du groupe de pilotage ou d'autres mangeurs.
- **Je m'engage à effectuer au moins 2 permanences** sur le lieu de distribution durant la durée du contrat et je participe, selon mes disponibilités, au fonctionnement de l'AMAP et aux tâches proposées par la productrice.
- Je m'engage pour cette campagne en payant de manière anticipée la production et la distribution.

**Produit proposé :**

Champignon de paris, d'une belle couleur noisette, plus savoureux que son cousin blanc.

Les champignons sont conditionnés en sachet papier.

Prix : 2,25 € les 250 g, soit 9,60 € le kg.

Quantité	250 g	500 g	1 kg
Prix	2,40 €	4,80 €	9,60 €
Je commande (mettre une croix dans la colonne de votre choix)			
<b>A régler pour 24 distributions</b>	<b>57.60 €</b>	<b>115.20 €</b>	<b>230.40 €</b>
Je choisis de régler en 1 fois			
(mettre une croix dans 2 fois			
la case choisie) 3 fois			
Je commande le livre de recettes à 10 euros	Oui	Non	

**Planning des distributions :**

Les champignons sont livrés **tous les 15 jours environ, les semaines paires**, à la ferme du Bignon.

**Première distribution** prévue le 31 octobre 2018  
**Pas de distribution semaine 52 (entre Noël et l'an) ni le 1<sup>er</sup> mai 2019**  
**Dernière distribution** prévue le 16 octobre 2019

**Fin de contrat, démission :**

- Le contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.
- Un adhérent peut quitter l'AMAP en cours de saison s'il cède son contrat à un remplaçant.

J'établis  chèque(s) d'un montant de  € à l'ordre de «Sarl Agari Breizh»

et 1 chèque complémentaire de 10 € pour le livre de recettes.

Je remets mon paiement avec le présent contrat signé.

Merci d'adresser vos contrats (2<sup>ème</sup> page uniquement) et les règlements correspondants à la coordinatrice avant le 26 octobre :

Patricia Poiré, 49 avenue de la Cholière, 44700, Orvault  
Tél. : 06 68 75 60 53 patricia.poire@free.fr

Anne Gragnic Sarl Agari Breizh	Nom, Prénom
	Tel    __ / __ / __ / __
	Mail    _____ @ _____
Signature de la productrice	Fait à Orvault le _____ 2018
	Signature

Site internet de notre Amap : [www.amap-orvault.fr/](http://www.amap-orvault.fr/)

Mail : [amap.bignon.orvault@gmail.com](mailto:amap.bignon.orvault@gmail.com)